

Séance du 13 novembre 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	6 novembre 2023	6 novembre 2023
19	14	14 + 3		

Délibération 2023_11_11 : Autorisation de signer la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners »

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Claude RAVON, Christophe PARION, Martine LLEU, LAROCHE Claude, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Jean-François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Berend KAMP

Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD,

Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean-François MALTERRE), Jean-Yves BOUCARD (donne pouvoir à Cécile BONNIFAIT.

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame Bonnifait, rapporteuse, explique qu'il convient de signer une convention entre la commune et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS), concernant la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans les classes.

Cette convention est annexée à la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne** acte au rapporteur des explications ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS), concernant la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans les classes.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 13 novembre 2023

Le Maire

Denis DUBOURGNOUX

